

Fogeo News n°22 - octobre 2014

Dans ce numéro :

- Faut-il éradiquer les robiniers ?
- Nettoyage des abords de l'étang d'eau saumâtre,
- Les grands travaux de la thalasso,
- Les premiers cèpes du Petit Mont.

► Faut-il éradiquer les robiniers ?

Au risque de déchaîner à nouveau les passions, la mairie a décidé de rouvrir, à la demande de quelques riverains, le dossier... épineux de l'éradication des robiniers de la zone nord du parc.

Le projet, tel que nous le comprenons, consiste à arracher tous les robiniers qui subsistent au nord-est des noues, essentiellement entre la nouvelle mare et les Terrasses de Kerjouanno, et à les remplacer par la plantation de 3 jeunes arbres : un merisier (tige 12/14 soit diamètre 4 cm à 1 m du sol), un chêne-liège (tige 10/12 soit diamètre 3,5 cm) et une aubépine (C40/60, taille du conteneur en litres).

Selon la Mairie, il y aurait 23 robiniers dont 2 de taille 50-55, 4 de taille 30 et 17 de taille 20-25 (la taille des arbres - DHP - est mesurée par le diamètre du tronc à 1,3 m du sol).

Nous avons repris l'inventaire de la zone que nous avons déjà effectué en mai 2012 (<http://fogeo.free.fr/projet/travaux-mai2012-plan-arbres.html>) et retrouvé un décompte presque inchangé : nous comptons 48 robiniers au nord de la mare, auxquels s'ajoutent un gros robinier (DHP 35) près du bois de pins nord et un autre (DHP 48) en face des tennis.

Soit au total 50 robiniers dont le diamètre est de plus de 10 cm, avec 4 beaux spécimens entre 22 et 32 et 6 au-delà de 32 cm.



Inventaire détaillé et photos sur http://fogeo.free.fr/flore/inventaire_robinier_oct2014.html

Plusieurs arguments militent en faveur de l'éradication :

- Le robinier porte de grosses **épines** qui constituent un risque pour les riverains ;
- Le robinier est une espèce **invasive** qui se dissémine rapidement par rejets et semis ;
- **L'entretien** lié à la présence des robiniers (suppression périodique des rejets) constitue un coût pour la collectivité ;
- Les robiniers du Fogeo bouchent la **vue sur mer** de certains riverains ;
- L'ONF, lors d'une étude du patrimoine arboré du Fogeo en octobre 2011 recommandait de **remplacer les robiniers par d'autres espèces** (mais de « différer les enlèvements lorsque les robiniers sont situés hors des emprises des noues »).

A l'inverse, les défenseurs des arbres avancent d'autres arguments non moins convaincants :

- **Le patrimoine arboré du Fogeo** est le principal attrait du parc. Les riverains lui ont bien marqué leur attachement à l'automne 2011 (pétition, campagne d'affichage). Remplacer plusieurs dizaines d'arbres de plusieurs dizaines de mètres de haut par 2 arbres de 2 mètres de haut et un arbuste constituerait une perte pour le site. La vue de la barre des Terrasses serait complètement dégagée depuis la petite mare, qui constitue aujourd'hui le point central du parc.

- Le fait que le robinier soit **épineux** n'est pas une nouveauté, et si ceux du Fogeo ont été plantés puis maintenus, c'est bien que cet inconvénient n'a jamais été considéré comme critique face à l'attrait de son feuillage. Et puis ses épines ne sont pas plus redoutables que celles des massifs d'ajoncs récemment plantés à l'est du parc.

- Le caractère **invasif** du robinier doit être relativisé : le robinier n'est pas classé dans les "espèces invasives avérées" dans le Morbihan (site du Conseil Général du Morbihan http://csem.morbihan.fr/dossiers/atlas_env/etat/flore_faune.php, basé sur la "Liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne" du Conservatoire botanique national de Brest) mais dans les espèces potentiellement invasives à surveiller.

- Enfin, un éventuel arrachage de robiniers doit être fait dans le **respect de la réglementation** :

Le défrichement de bois des collectivités est soumis à autorisation (article L214-13 du Code Forestier).

L'arrachage des mêmes robiniers, envisagé pour les mêmes raisons en 2011, a été alors soumis à la Préfecture qui a mandaté l'ONF qui n'a pas autorisé l'abattage.

Enfin, il convient de tenir compte du fait que la zone, qui était un « espace boisé classé » dans le PLU de 2006, est devenue un « boisement à protéger » (au titre de l'article L123-1-5 du Code de l'Urbanisme) dans le PLU en cours de validation. **Le défrichement des boisements à protéger est interdit** par l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme. Les coupes et abattages, et toutes modifications des boisements à protéger sont soumis à déclaration préalable (articles L130-1 et R421-23 g, h et i du Code de l'Urbanisme).

En outre, le service Urbanisme de la DDTM a recommandé que le règlement du PLU précise que "les travaux relevant des éléments de paysage à préserver doivent faire l'objet au préalable d'une autorisation dans les conditions prévues pour les coupes et abattages" (document <http://fgeo.free.fr/plu/ddtmm.pdf> page 12).

Les avis sont donc très partagés sur le sujet et chacun est convaincu du bien-fondé de ses arguments.

Pour notre part, il nous semble indispensable, si on ne peut éviter de nouveaux abattages,

- que la **réglementation** soit scrupuleusement respectée, et en cas d'accord préfectoral, il nous semble très souhaitable
- que les **6 gros arbres (dépassant DHP 32 cm) soient conservés** (les sujets âgés émettant peu de rejets)
- et que les autres soient remplacés par un nombre au moins équivalent d'arbres tige de plus de 12 cm de circonférence.

Exprimez-vous sur le forum (<http://fgeo.free.fr/forum>, ou bien directement auprès de la Mairie.

Ne tardez pas, une fois les arbres abattus, il sera trop tard !

► Nettoyage des abords de l'étang d'eau saumâtre

Les abords de l'étang d'eau saumâtre ont été « nettoyés » sans doute pour préparer le reprofilage de l'étang prévu dans la phase 2 du projet Fogeio (adoucissement des berges pour des raisons de sécurité et agrandissement de l'étang pour limiter les risques d'inondation en cas d'orage).

Point positif de l'opération, les baccharis bordant l'étang ont été détruits.

En contrepartie, ont aussi été détruits les massifs d'ajoncs coté minigolf, et une grande partie de la roselière au sud de l'étang, autant d'abris pour la petite faune sauvage (oiseaux aquatiques ou non, rongeurs, reptiles et batraciens).

Quant à l'aspect esthétique, les avis d'usagers que nous avons pu recueillir sont pour le moins contrastés.

avant nettoyage :



après nettoyage :



Ces aménagements n'ont-ils pas été lancés un peu prématurément, sachant que les travaux de la phase 2 ne seront décidés que début 2015 ?

Et n'est-ce pas dangereux pour les enfants qui peuvent désormais s'approcher librement des berges (pas encore « adoucies ») ?

Interrogée sur ce point, la mairie apporte au contraire les précisions suivantes :

"Sur le nettoyage des abords de l'étang, il ne s'agit nullement de préparatifs pour la phase 2 du fogeio, mais de la nécessité de sécuriser et d'aérer les abords du bassin.

En effet des enfants jouaient à cache-cache dans les ajoncs et risquaient d'y tomber sans être vu.

Enfin l'époque a été choisie pour ne pas perturber la nidification ultérieure et des espaces spécifiques d'herbacées ont été laissés le long du club house pour maintenir le corridor écologique."

► Les grands travaux de la thalasso

Comme prévu le Miramar fait peau neuve.

Les moyens mis en œuvre sont impressionnants (les travaux doivent être réalisés dans un temps réduit).

3 immenses grues s'activent autour du bâtiment, des dizaines de boîtes ont été assemblées pour constituer un vrai village de chantier.

A ce stade, l'impact sur le voisinage et notamment le Fogeo, c'est

- des norias de camions, sur le parking et même à l'intérieur de parc (accès Miramar côté héliport)
- un certain niveau sonore (bruits normaux de chantier)
- la neutralisation d'une partie du parking du Fogeo
- la vue des bâtiments de chantiers (imposants, mais propres)
- la transformation en piste à camions d'une partie de la pelouse du parc du Fogeo coté héliport.

Tout devrait être rentré dans l'ordre fin février.

Une petite inquiétude : espérons que le risque de submersion a bien été pris en compte pour le chantier : quelles mesures pour les ouvriers dans les cabanes de chantier en cas de rupture de la dune dans le scénario retenu pour l'élaboration du PPRL (plus d'un mètre d'eau sur la partie sud du parking !) ?



► Les cèpes du Petit Mont pointent le bout de leur nez



Si vous n'êtes pas encore abonné à "Fogeo News" et si vous voulez connaître la suite du feuilleton, abonnez-vous en cliquant ici : <http://fogeo.free.fr/fogeo-news/abonnement.html> !

Les Amis du Parc du Fogeo

fogeo@free.fr

<http://fogeo.free.fr>

N'oubliez pas de nous communiquer toute info, nouvelle, idée, photo... susceptible d'intéresser les abonnés de Fogeo News !

Et envoyez Fogeo News à qui vous semble bon.



